

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 MAI 2018

Réuni en séance publique sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire,
en présence de : Patrick NEVOIT - Jacques BRUÈRE - Joël PERROUX - Christine NEVOIT - Géraud de LAFFON
- Patricia BEAUDOUIN ROBINSON - Géraud LE DORVEN - Angélique BINET - Marie-Lise MEYNARD

Absent excusé : Gérald CHAIX

(soit 11 membres en exercice, 10 présents, 10 votants)

Le Conseil Municipal :

- 1) valide, à l'unanimité, la modification des statuts du SITS du Pays de Rabelais ;
- 2) décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la proposition d'adhésion au Groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022 avec le CIG Région Île-de-France ;
- 2) accepte, à l'unanimité, la proposition de renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Microbib installé dans la Bibliothèque municipale de Gizeux, pour la période du 01/06/2018 au 31/05/2019, renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 3 ans ;
- 4) décide, à l'unanimité, d'opter pour la durée maximale d'amortissement, soit 5 ans, pour chacune des études comptabilisées au compte 203 du budget communal ;
- 5) décide, par 7 votes pour et 3 abstentions (P. NEVOIT, A. BINET et M-L. MEYNARD) :
 - de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
 - d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
 - que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Mme GENÈVE, Receveur municipal, pour la durée de ses fonctions et du mandat municipal en cours ;
- 6) accepte, à l'unanimité, le devis de la société Pyro Concept pour un montant de 2.180,00 € en vue de la Fête du Village organisée le samedi 18 août 2018 ;
- 7) prend connaissance des projets de travaux dans les anciens locaux scolaires ;
- 8) débat de la suite à donner au dossier du contentieux forestier avec la DDT 37 et le Préfet de Région.

Fait à Gizeux, le 4 mai 2018

Le Maire,



Thierry BEAUPIED